

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 8 juin 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 3.1, 4.1, 6.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 6.1), M. Alain BLÉSSEMILLE (à partir du 6.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 6.1), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER (à partir du 6.1), M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.1), M. Marcel FELT (à partir du 1.1.2), M. Daniel HUOT (à partir du 6.1), M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON (à partir du 6.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF (à partir du 6.1)

Etaient absents : Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : Y. DELARUE (à partir du 6.1), A. POULIN, K. ROCHDI

Mandataires : J. KRIEGER (à partir du 6.1), F. PRESSE, R. STEPOURJINE

Adhésion au GAL du Pays des Sept Rivières pour l'accès aux fonds européens LEADER

Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Résumé :

Suite à leur rattachement au Grand Besançon, les 9 communes de l'ex-CCVDB restent éligibles au Groupe d'Action Locale (GAL) Leader porté par le Pays des Sept Rivières leur permettant d'accéder aux financements européens LEADER. Dans ce contexte, il est proposé que le Grand Besançon contribue au financement de l'ingénierie du GAL, ce qui lui permettrait par ailleurs de rendre ses projets éligibles aux financements sur le périmètre des 9 communes. Une convention de partenariat est en cours d'élaboration entre le Grand Besançon et le Pays, mais dans l'intervalle le Grand Besançon doit nommer ses représentants au sein du comité de programmation du GAL.

Contexte :

Le Pays des Sept Rivières était composé de la CC du Pays Riollais, la CC de Montbozon et du Chanois et de la CCVDB. Le Pays est éligible aux fonds LEADER contractualisé avec la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre d'un GAL (Groupement d'action Local) adossé au Pays. La Région a confirmé que les 9 communes de l'ex-CCDBB qui intégraient la CAGB au 1 janvier 2017, pouvaient rester éligibles aux Fonds LEADER contractualisés dans le cadre du périmètre du Pays des Sept Rivières.

Le Pays des Sept Rivières a demandé que l'ensemble des communes soient éligibles et sollicite auprès de la CAGB une adhésion payante globale à l'ingénierie du programme LEADER qui s'élèverait à 20 675,83 € sur la période 2017-2020. Le coût total de l'ingénierie est estimé à 440 K€ pour la période 2017 – 2020. 80 % étant pris en charge par le FEADER, il reste 20 % à répartir entre Com Com au prorata de la population (les 9 communes de la CAGB représentant 25 % des habitants du GAL). La CAGB cotiserait pour le compte des communes et ses projets seraient éligibles sur le territoire des 9 communes.

Le Pays précise qu'une enveloppe indicative de 558 862 € serait disponible pour des projets portés par les communes, la CAGB ou des acteurs privés. Cette enveloppe est également répartie au prorata de la population sur un total de 2.4 M €. Les projets doivent correspondre aux objectifs stratégiques du GAL :

- la préservation des ressources naturelles et culturelles, la restauration du patrimoine
- le développement d'une offre de services (enfance, sport et santé) et touristique, les activités de pleine nature
- la réduction des impacts sur l'environnement, incluant les thématiques agricoles et forestières, circuits courts

Désignation de représentants au comité de programmation du GAL :

La CAGB et les communes du secteur sont représentés dans le Comité de programmation du GAL LEADER qui valident les demandes de financement sollicitées pour leurs projets par les communes, les EPCI et les acteurs privés du territoire. Il disposent de 4 sièges au collège public et 5 sièges au collège privé.

Pour le compte de la CAGB, il est proposé de nommer les représentants suivants au collège public :

- M Gabriel Baulieu, 1^{er} Vice-Président au poste de titulaire,
- M Michel Jassey, conseiller communautaire délégué au poste de titulaire,
- M Gilles Ory, conseiller communautaire délégué au poste de suppléant,
- M Jean-Claude Contini, conseiller communautaire au poste de suppléant.

Par ailleurs, suite à un accord entre les communes du secteur et la CAGB, il est proposé de solliciter les experts suivants pour siéger au collège privé.

M. Thierry DELORME Association Familles rurales, Devecey

M. Philippe DIRAND Football Club Châtillon Devecey

M. Patrick BARTHOD Handball club du Val de l'Ognon

Mme Catherine MASURE Association Vergers et Jardins familiaux

Mme Monique LINGLOIS AFCS - Association Famille Culturelle et Sportive DEVECEY-CHEVROZ

Ces membres ont un rôle d'experts, ils représentent les différents domaines retenus pour les priorités stratégiques du GAL.

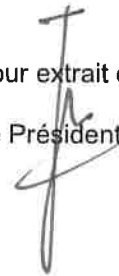
Les nominations aux deux collèges doivent intervenir rapidement car il modifie l'annexe 1 de la convention qui lie le Pays des Sept Rivières et le Conseil régional Bourgogne-Franche Comté qui doit être signée au mois de juin pour permettre l'attribution des fonds.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la validation les désignations du Grand Besançon au sein du collège public du comité de programmation du Groupement d'Action Locale du Pays des Sept Rivières,
- la proposition des membres qui seront proposés par le Grand Besançon et les communes au collège privé du comité de programmation du Groupement d'Action Locale du Pays des Sept Rivières.

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 16 JUIN 2017



Contrôle de légalité